

Attention aux excès de vitesse et à l'utilisation du téléphone cellulaire!

C'est à compter du 1^{er} avril 2008 qu'entreront en vigueur les nouvelles dispositions du Code de la sécurité routière et du Règlement sur les points d'inaptitude qui augmentent les sanctions lors de grands excès de vitesse et limitent l'usage d'un téléphone en conduisant.

Excès de vitesse

Dès le 1^{er} avril, il y aura des sanctions plus sévères en cas de « grand excès de vitesse », c'est-à-dire lorsque, en plus d'être supérieure à la limite permise, la vitesse dépassera :

- de 40 km/h la vitesse permise dans une zone de 60 km/h ou moins
- de 50 km/h la vitesse permise dans une zone supérieure à 60 km/h et d'au plus 90 km/h

- de 60 km/h la vitesse permise dans une zone où la limite maximale de vitesse est de 100 km/h.

Dans un cas de grand excès de vitesse, le nombre de points d'inaptitude sera plus élevé. Par exemple, rouler à 120 km/h dans une zone de 70 km/h entraînera non plus 5, mais 10 points d'inaptitude. De plus, l'amende normale prévue dans le Code de la sécurité routière doublera et triplera

dans le cas d'une récidive. Finalement, le permis de conduire de l'automobiliste arrêté pour un grand excès de vitesse pourra éventuellement être suspendu sur-le-champ pendant 7 jours et même jusqu'à 60 jours pour un récidiviste. La date d'application de cette dernière sanction n'est toutefois pas encore connue.

Usage du téléphone

Une personne qui conduit un véhicule tout en tenant en main un appareil muni d'une fonction téléphonique commettra une infraction susceptible d'entraîner une amende de 80\$ à 100\$ et 3 points d'inaptitude et ce, même si sa conduite est par ailleurs irréprochable. Cette interdiction s'appliquera autant à un usage professionnel que personnel. Seuls les conducteurs de véhicules d'urgence (ex. une ambulance) en seront exemptés.

Il est important de retenir que c'est le fait de tenir l'appareil en conduisant qui sera interdit. Il sera donc encore possible de se servir

d'un téléphone « mains libres ». Par contre, les automobilistes qui ont un téléphone portable ordinaire devront se stationner de façon sécuritaire avant de pouvoir s'en servir.

Nous vous recommandons d'en informer vos employés et de prendre les mesures nécessaires pour vous assurer que ces nouvelles règles soient respectées au sein de votre entreprise, soit en vous procurant les équipements adéquats (systèmes mains libres) ou en mettant en place une procédure précise à ce sujet.

Une période transitoire est prévue jusqu'au 1^{er} juillet 2008 au cours de laquelle un avertissement devrait être transmis plutôt qu'un constat d'infraction à un conducteur qui fait usage d'un téléphone ordinaire (sans mains libres).

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le Service juridique de la Corporation.

Précisions concernant le « C.B. »

Cette interdiction s'applique-t-elle également aux radios de type C.B.

(Citizen's Band).

Nous avons posé la question à des représentants du ministère des Transports du Québec (MTQ) et de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ). Ceux-ci nous ont assuré que l'interdiction contenue dans le Code de la sécurité routière ne visait pas les appareils qui fonctionnent uniquement sur un principe de type C.B.

En d'autres mots, si votre téléphone cellulaire contient une fonction C.B., son usage en conduisant est interdit à partir du 1^{er} avril. Par contre, si votre camion contient un radio de type C.B., similaire à celui des taxis, vous pouvez continuer à l'utiliser sans problème.

Article provenant de L'ENTRE-PRESSE, publié dans le Journal de Prévost avec l'aimable autorisation de la Corporation des maîtres mécaniciens en tuyauterie du Québec. Nous pensons que la qualité de sa rédaction et l'importance du sujet en intéresseront plusieurs. Merci à la CMMTQ.

Source: www.cmmtq.org

cours d'aquarelle

Session de printemps débutant le 31 mars 2008.
Cours de jour ou de soir.
Informations et inscription : Renée Dion au 450.224.9713

Physiothérapie et Ostéopathie FADI EID

pht Fadi Eid B.Sc. Pht. D.O.
Membre O.P.P.Q. et R.O.Q.

...Intégrité et harmonie
fonctionnelle sans douleur...

908, ch. du Lac Écho à Prévost 75, ch. de la gare, bloc L4, Saint-Sauveur
Tél. : 224-2189 • 224-2993 Tél. : 227-1864

CLINIQUE DENTAIRE

Dre Isabelle Poirier

Dentisterie familiale

224-0583

2888, boul. Curé-Labelle

Une approche
tout en douceur!

Apportez votre vin!

PASTA GRILL

Le meilleur bœuf
des Laurentides

Steak • Fruits de mer • Pâtes

DÉJEUNER SANTÉ - Bretonnes
- SANS GRAS - Fromages
- Fruits - Pains dorés
- Crêpes - Omelettes
- Bagels
- Cassolettes
- Menus pour les petits

Avec votre plat principal, faites votre table d'hôte pour seulement **495\$**

Pour réservation:
450 227-1142
1-888-627-1142

167, rte 117 Sainte-Anne-de-Lacs (sortie 57 aut.15 nord)

Apportez votre vin!

Travailler en s'amusant!

Enzyme recrute 100 nouveaux testeurs de jeux vidéos

L'entreprise Laboratoires de Test Enzyme, une société de renommée internationale, spécialisée dans les tests de jeux vidéo multilingues est en pleine expansion et annonce la création de plus de 100 nouveaux emplois dans la région de Sainte-Adèle.

Laboratoires de Test Enzyme a annoncé la création de plus de 100 nouveaux emplois disponibles immédiatement dans la région de Sainte-Adèle. Les nouveaux emplois sont destinés aux amateurs de jeux vidéo, car il s'agira avant tout de tester des jeux pour en assurer le bon fonctionnement avant leur mise en marché. Enzyme a comme clients des éditeurs prestigieux et a travaillé à ce jour sur des centaines de titres dont un certain nombre de « triple A », soit les titres les plus attendus des amateurs de jeux vidéo.

Les intéressés pourront profiter de deux journées de recrutement organisées en collaboration avec Emploi-Québec pour rencontrer les candidats potentiels. Les journées sont prévues aux endroits et dates suivantes :

- Le 27 mars au Centre Local d'emploi Sainte-Adèle au 400 boul. Ste-Adèle. Pour cette activité, les gens doivent soumettre leur CV par courriel à jobs@enzyme.org avant la date de l'activité, car les candidats choisis seront convoqués pour une entrevue.

- Le 8 avril au Centre Local d'emploi Saint-Jérôme, 85, rue de Martigny Ouest, 1^{er} étage, Saint-Jérôme. Dès 9:00 les candidats pourront se présenter avec leur curriculum vitae.

Un environnement de travail branché sur le monde

Pour répondre à la demande croissante de ses services, Enzyme a récemment inauguré l'« Enzyme - Expansion Pack » un agrandissement

de plus de 4 000 pieds carrés de ses installations à Sainte-Adèle. Les installations d'Enzyme comprennent maintenant plus de 19 000 pieds carrés d'espace sécurisé et entièrement équipé dédié aux tests.

Le « Enzyme-Expansion Pack » c'est cinq nouvelles salles de tests entièrement équipées, une salle de communications clients dernier cri et des aménagements supplémentaires pour les testeurs comprenant une nouvelle cafétéria et un espace de jeu. Une centaine de testeurs supplémentaires occuperont l'« Enzyme -Expansion Pack », ainsi qu'une équipe technique dédiée.



Enzyme regroupe des mordus des jeux vidéos, mais aussi des personnes faisant preuve d'un intérêt pour l'industrie. Avoir envie de s'amuser tout en travaillant, mais être également capable de sérieux et d'esprit d'analyse pour relever tous les bogues.